



> Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK? ☐ oui ☐ non

PAR INTERNETSAISON 2025/2026

		3/ (13/311/2023/2020
>	Merci d'écrire en MAJUSCULE	S d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB
>	CLUB	
	RENOUVELLEMENT DE LICENCE En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ». ADRESSE MAIL PERSONNELLE Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.	Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence
		ices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr
>	Adresse e-mail du licencié indispensable	pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)
>	NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB	(ou modifications pour les renouvellements) M Mme Nationalité
	▼ Nom	▼ Prénom
	▼ Date de naissance : jour/mois/année IMPOR	TANT Veillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin,, senior, etc.
	▼ N°	ours, etc. ▼ Nom de la voie
	▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble,	Bâtiment, Résidence,
		▶ Personne en situation d'handicap oui non
	▼ Lieu-dit	▼ Code postal ▼ Commune
	▼ Téléphone 1	▼ Téléphone 2 ▼ Code style (voir au verso)
		V Code style (Voli ad Verso)
>	INFORMATION POUR LE CONTRÔLE	D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coachs)
	▼ Nom de naissance	▼ Ville de naissance
	▼ Numéro de département de naissance	
	Numero de departement de naissance	▼ Pays de naissance
	Uniquement si pays de naissance a	utre que la France
	▼ Nom et prénom du père	▼ Nom et prénom de la mère
>		cidents corporels » Proposée par la FFK; dans ce cas, le soussigné reconnait avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées. Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK. En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 38,40 € TTC. Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (sous conditions). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « Certificat médical » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : **licences@ffkarate.fr**

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « Assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

- > Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.
- > Accident corporel: la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60 € TTC quel que soit l'âge.

> Options complémentaires: le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur **assurances.karate@marsh. com** ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh. N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : +331 45 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh Département Sports & Événements Tour Ariane 92088 Paris La Défense Cedex Ligne dédiée : 01 87 21 27 86 Mail : assurances.karate@marsh.com

STYLES ET DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code
Karaté Full Contact	KFC
Goju Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinomichi	KINO
Kyokushinkaï	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokaï	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aito Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Taï-Jitsu	NIHO
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokaï	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Taï-Do	TD
Taï-Jitsu	TAI
Taï Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT
Art du combat et la canne de défense	ACCD

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code	
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	ique	
Kali Eskrima	KALIESK	
Pencak Silat	SILA	
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA	
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV	
Krav Maga	KRAV	
Para-Karaté	PARAK	
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU	
Yoseikan Budo	YOS	

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code	
Capoeira	CAPOE	
Kung Fu	KUNG	
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN	
Seibukan	SEIBK	
Qi-Gong	QGNG	
Tai Chi Chuan	TCH	
Wushu Lutte Chinoise	WLCH	
Jeet Kune Do	JKD	

